



## Annexe au communiqué de presse du 4 mars 2022 : rapport sur l'optimisation de l'immigration en provenance d'États tiers

### État des mesures d'optimisation

Mesures à analyser de manière approfondie / à mettre en œuvre		Mesures auxquelles ne pas donner suite / à rejeter	
Chap.	Mesure	Chap.	Mesure
<b>Ajustement du système des contingents</b>			
6.3.1.1	Augmentation des contingents	6.3.1.4	Suppression des contingents dans certains domaines
6.3.1.2	Répartition différente des contingents en faveur des cantons	6.3.1.5	Contingentement par branches
6.3.1.3	Système de contingentement fédéral	6.3.1.7	Bourse d'échange de contingents
6.3.1.6	Fixation des contingents tenant davantage compte de données factuelles	6.3.1.8	Mise aux enchères des contingents
<b>Modification des conditions d'admission de nature qualitative</b>			
6.3.2.1	<b>Abaissement des qualifications requises dans certains domaines</b>		
6.3.2.2	<b>Abaissement des exigences relatives à l'examen du respect de l'ordre de priorité</b>		
<b>Accélération des procédures</b>			
6.3.3.1	Supplément d'émolument pour traitement accéléré	6.3.3.2	Certified Employer
<b>Autres solutions possibles</b>			
6.3.4.6	<b>Faciliter l'exercice d'une activité lucrative indépendante</b>	6.3.4.1	Accords de recrutement bilatéraux
		6.3.4.2	Système à points
		6.3.4.3	Système de « green card »
		6.3.4.4	Surveillance de l'administration
		6.3.4.5	Taxe d'immigration
<b>Mise en œuvre en cours ou terminée</b>			
Chap.	Mesure	État de mise en œuvre	
6.2.1	Dérogation aux nombres maximums pour les diplômés des hautes écoles	Consultation terminée fin février 2022. Le Conseil fédéral adoptera vraisemblablement le message relatif à la modification de la LEI durant le second semestre de 2022.	
6.2.2.	Facilités pour les start-up	Mise en œuvre achevée par le SEM le 1 <sup>er</sup> novembre 2021	
6.2.3.1	Optimisation des processus / numérisation (easyGov)	Première étape réalisée en août 2021. Autres optimisations dans le processus en cours de mise en œuvre.	
6.2.3.2	Abandon partiel de la procédure d'approbation lors de l'admission des travailleurs en provenance d'États tiers	Le SEM examine avec les cantons la mise en œuvre concrète. Les ajustements entreront vraisemblablement en vigueur au second semestre de 2022.	